

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA)

B.P. 1575-TELEX : 8730 KN
TEL: (237) 20.71.51
E-mail : iaa@syfed.cm.refer.org
YAOUNDE
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

CYCLE SUPERIEUR
14^{ème} PROMOTION 1998-2000

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance
(DESS-A)

THEME

**L'IMPACT DE LA REASSURANCE SUR L'EQUILIBRE DU
PORTEFEUILLE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE
DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CIMA**

Présenté et soutenu par :

M.BIO ADAMOU

Sous la Direction de :

M. BOUKARI SEYDOU

*Directeur Comptabilité/Finances
Réassurance et Contrôle de Gestion*

**INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES
(IIA)**

B.P. 1575-TELEX : 8730 KN
TEL: (237) 20.71.51
E-mail : iia@syfed.cm.refer.org
YAOUNDE
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

CYCLE SUPERIEUR
14^{ème} PROMOTION 1998-2000

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance
(DESS-A)

THEME

**L'IMPACT DE LA REASSURANCE SUR L'EQUILIBRE DU
PORTEFEUILLE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE
DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CIMA**

Présenté et soutenu par :

M. BIO ADAMOU

Sous la Direction de :

M. BOUKARI SEYDOU

*Directeur Comptabilité/Finances
Réassurance et Contrôle de Gestion*

DÉDICACE

Je dédie ce travail à ma mère, Madame **BIO DJIBRIL**, née **TANDA DOSSOKOYE** à qui je dois tout.

J'adresse également ma profonde gratitude à ma femme nommée **AICHATOU IDRISSE NABARAN** pour le sacrifice inestimable qu'elle a eu à consentir pendant toute la durée de ma formation à l'**IIA de Yaoundé**.

REMERCIEMENTS

Nous remercions très sincèrement:

* **La Direction Générale de l'Union Générale des Assurances du Niger UGAN** dans son ensemble qui a eu à nous accorder une attention particulière tout le long de notre stage.

* **Monsieur BOUKARI SEYDOU** directeur Comptabilité, Finances, Réassurance et Contrôle de Gestion, pour avoir accepté la lourde charge de nous encadrer.

* **Monsieur DJIBRILLA IDRISSE TALATOU** Service de réassurance UGAN, pour nous avoir assisté techniquement et soutenu moralement.

* **Monsieur BOUBACAR ALOU** Directeur Vie, pour la relecture technique de ce travail, ainsi que des conseils qu'il n'a cessé nous prodiguer tout au cours de ce travail.

* **Monsieur DJIBRILLA YOUSOUF** de toute l'aide qu'il nous a apportée pour la finition de ce travail.

* **Le personnel de l'UGAN tout entier.**

* Tous ceux parents, amis et camarades qui nous ont soutenus pendant la réalisation de cette œuvre.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	1
PREMIÈRE PARTIE :	5
Les caractéristiques du portefeuille d'une compagnie d'assurance	5
1. Le portefeuille d'une compagnie d'assurance	6
1.1 Les caractéristiques	6
1.2 Les difficultés rencontrées	8
2. La Réassurance	10
2.3 La nécessité de la réassurance	14
DEUXIÈME PARTIE:	16
Réassurance et Équilibre du portefeuille	16
A. L'impact technique	17
B. L'impact financier	21
B.1 L'impact sur la trésorerie de l'entreprise d'assurance	21
B.2 L'impact sur la couverture des engagements réglementés	33
B.2.3 La marge de solvabilité	37
<u>CONCLUSION</u>	40
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	44
<u>ANNEXES</u>	

INTRODUCTION

Le but primordial de toute compagnie d'assurances est de générer le maximum de profits.

Pour cela, il lui faut nécessairement constituer un portefeuille (ensemble des contrats garantis par l'assureur) assez fourni.

Les impératifs d'équilibre technique de l'assurance voudraient que ce portefeuille soit le plus étendu possible mais surtout, qu'il soit homogène quant à la nature des risques souscrits, quant à la fréquence de survenance des sinistres et à leur intensité ou encore quant aux montants des capitaux garantis.

Ce qui précède est le casse-tête permanent de tout assureur.

L'assureur peut éprouver beaucoup de difficultés à atteindre cette homogénéité en raison des facteurs suivants :

- faiblesse en nombre et/ou en capitaux des risques souscrits dans une branche donnée
- La souscription de risques dépassant en capitaux la moyenne des risques en portefeuille
- La souscription de risques sur lesquels l'assureur ne dispose pas d'assez de statistiques, etc...

Pour résoudre ce problème, l'assureur fait appel à la réassurance qui s'est avérée la meilleure technique aux autres techniques de dilution de risques.

La réassurance est " l'opération par laquelle l'assureur, seul responsable vis à vis de ses assurés, se garantit à son tour auprès d'un tiers (le Réassureur) pour une partie plus ou moins importante de ses risques et sinistres." (*BIOUELE R. NANGA manuel de réassurance, cours IIA, 1999*).

La réassurance permet la répartition verticale des risques et sinistres, sans modifier les liens qui existent entre l'assureur et l'assuré.

Elle est par exemple le soutien indispensable de l'assurance de dommages.

En effet sans elle, les compagnies d'assurances risqueraient de mettre en péril leurs bilans suite à un sinistre important ou à un cumul de sinistres liés notamment à des catastrophes naturelles (Tempêtes, tremblement de terre, inondations etc...).

De même, une fréquence imprévue de sinistres (notamment dans la branche automobile) peut avoir les effets désastreux ci-dessus.

La réassurance contribue à une grande stabilité des résultats d'exploitation des sociétés d'assurances, cela en leur fournissant d'une part, une garantie financière face aux engagements importants et d'autre part, des liquidités en cas de sinistres graves.

Le réassureur apporte également des conseils à la cédante sur les grands risques, les risques inconnus d'elle, et les produits nouveaux.

La nécessité de faire appel à la réassurance est encore plus forte dans les pays en voie de développement où les sociétés d'assurances sont jeunes et peu capitalisées.

En effet, elles sont vulnérables face à la taille ou à l'ampleur de certains risques (sécheresses, naufrages, incendies, crash d'avions etc....).

En Afrique Noire, les compagnies d'assurance et de réassurance paient chaque année d'importantes sommes pour des couvertures en réassurance à l'extérieur du continent africain.

Ainsi en 1997, environ une somme de cinq cents milliards de francs CFA (500 000 000 000 F CFA), soit environ 60% de l'ensemble des primes d'assurances était envoyé pour des couvertures en réassurance à l'extérieur.

(source: J.A.E. du 31 Août 1998)

Aujourd'hui, plusieurs pays africains se penchent sur le sort de ces compagnies de réassurance et cherchent à enrayer d'urgence cette hémorragie de devises vers l'extérieur.

C'est ainsi que quelques compagnies de réassurance ont été créées par des regroupements de plusieurs États africains:

- Création de la Société Africaine de Réassurance (AFRICA-RE) en 1976 par les pays membres de l'OUA et la Banque Africaine de Développement (BAD).
- Création de la Compagnie Commune de Réassurance des pays membres de la CICA (CICA-RE) en 1981.
- Création de Caisses Nationales de Réassurance dans les pays membres de la CICA.
- Création de Pools de Réassurance par la CICA-RE.

L'importance particulière que nous accordons à l'équilibre technique et financier nous a conduit à étudier l'aspect "**Impact de la réassurance sur le portefeuille d'une compagnie d'assurances**".

L'étude de cette question est sans doute complexe, mais reste d'actualité surtout dans les pays en voie de développement et en particulier sur le marché CIMA (Conférence Inter- africaine des Marchés d'Assurances).

Pour proposer une ébauche de solution, nous avons scindé notre travail en deux parties.

Dans la première partie, nous allons étudier les caractéristiques d'un portefeuille d'une compagnie d'assurances.

L'influence de la réassurance sur l'équilibre du portefeuille constituera l'objet de la seconde partie.

PREMIÈRE PARTIE :

***Les caractéristiques du portefeuille d'une
compagnie d'assurances***

1. Le portefeuille d'une compagnie d'assurance

1.1 Définition

Le portefeuille d'une compagnie d'assurances est l'ensemble des contrats d'assurance détenus par une société d'assurances ou par un intermédiaire globalement (il représente alors son chiffre d'affaires) ou pour une catégorie de risques.

C'est ainsi que l'on parle de portefeuille automobile, de risques industriels, etc...

Le portefeuille produits d'assurances, en tant qu'il représente le chiffre d'affaires d'une société d'assurance, revêt une importance capitale, car il représente le nœud central de l'activité de la société.

Cependant quelles sont ses caractéristiques ?

1.2 Les Caractéristiques

L'assureur qui encaisse la prime d'un assuré en échange d'une promesse de prestation a l'obligation de respecter son engagement vis à vis de cet assuré.

Pour cela, il doit constituer un portefeuille équilibré c'est à dire un portefeuille dans lequel l'ensemble des entrées (primes) permet de faire face à l'ensemble des sorties (principalement les sinistres).

Un portefeuille sain doit obéir aux critères techniques suivants :

a) Un nombre assez important de risques.

L'assureur doit s'efforcer de réunir le maximum d'assurés c'est à dire faire un maximum de production.

En effet, la compensation des risques est d'autant mieux réalisée que le nombre des risques rassemblés est élevé.

Ceci se justifie par la loi des grands nombres.

Plus le nombre de risques est grand, plus l'écart relatif entre le résultat expérimental et les prévisions est faible.

b) Des risques homogènes.

Pour réaliser cette homogénéité, ces risques doivent être de même nature, porter sur un même objet et être sensiblement de même valeur.

c) Des risques suffisamment fréquents.

Il faut que les risques se réalisent fréquemment pour que l'assureur puisse disposer de statistiques fiables.

Dans la pratique, il est difficile pour les assureurs de constituer des portefeuilles aussi parfaitement équilibrés.

1.3 Les difficultés rencontrées dans la gestion d'un portefeuille d'assurances.

On entend par gestion de portefeuille des produits d'assurance, l'ensemble des méthodes de souscription (commercialisation, distribution des produits), le suivi de l'évolution du portefeuille (son développement) et de sa rentabilité (sinistres/primes).

Au cours de cette gestion, l'assureur rencontre des difficultés.

Nous allons en citer quelques-unes.

a) Au niveau de la production:

Dans certains pays de la zone C.I.M.A., l'assureur est confronté à une insuffisance des affaires souscrites (faibles encaissements);

C'est le cas des pays enclavés dans lesquels il y a très peu de matières assurables.

De plus la généralisation de la crise économique dans ces pays a entraîné une baisse de souscription de nouvelles affaires et des résiliations massives pour les risques déjà en portefeuille.

Cela est perceptible pour l'assurance incendie et les risques industriels car certaines entreprises sont confrontées à de sérieux problèmes financiers.

b) Les fonds propres de nos compagnies d'assurances sont relativement faibles.

Actuellement, le capital social exigé par la C.I.M.A pour une société anonyme en IARD/T sollicitant un agrément s'élève à 500 millions F CFA,

alors que pour une société d'assurances mutuelle ou à forme mutuelle, le fonds d'établissement est de 300 millions.

Dans tous les cas, ces montants restent insuffisants.

c) Les risques à couvrir sont de plus en plus importants.

Nous faisons allusion ici aux gros risques constitués par les usines d'uranium de la COMINAK d'Arlit (au Niger), et de la SOMAIR (société des mines de l'Air) ainsi que le matériel de la NIGELEC (société nigérienne d'électricité).

d) Les portefeuilles d'assurances se composent de risques insuffisamment nombreux et homogènes.

L'accroissement du besoin de couverture de risques est lié à la croissance de l'économie nationale.

Dans nos pays, le portefeuille des sociétés d'assurances se compose de risques en nombre très limité.

Par exemple, dans la branche Aviation, certaines sociétés des pays en voie de développement ne souscrivent même pas un contrat dans l'année.

Il en est de même des risques techniques tels les Tous risques chantier, Tous risques montage, Bris de Machines etc...

Ce qui est plus préoccupant, c'est la coexistence dans un même portefeuille de risques de valeurs très différentes.

Ainsi, un ou deux risques qui atteignent plusieurs milliards de francs CFA à côté de certains risques de valeurs ne dépassent pas chacun dix millions!

Ces pointes de risques traduisent la vulnérabilité de nos compagnies d'assurances.

De plus, elles donnent une idée plus nette du déséquilibre structurel de nos marchés africains.

Pour atténuer ces difficultés, les sociétés d'assurances font localement recours à la coassurance.

La coassurance consiste à **un partage proportionnel d'un même risque entre plusieurs assureurs.**

Chaque assureur n'étant engagé que par la fraction de risque qu'il a acceptée.

La coassurance est utile mais reste limitée: la capacité de souscription est souvent insuffisante.

D'un point de vue technique, cette situation défavorable impose aux assureurs de recourir à la réassurance.

2. La Réassurance

2.1. Définition

La réassurance se définit comme une **"Opération pour laquelle un Assureur s'assure lui-même auprès d'un tiers (le Réassureur) pour une partie ou la totalité des risques qu'il a garantis, moyennant le paiement d'une prime"**. (*LEXIQUE français de réassurance*)

La réassurance permet donc à l'assureur de se décharger de tout ou partie d'un ou de plusieurs risques par lui assurés, mais dont il continue à être responsable, de sorte que le contrat d'assurance subsiste entièrement, sans modification.

Aussi, nous pouvons dire que c'est une assurance au deuxième degré.

2.2 Les différentes formes de réassurance :

Juridiquement, on distingue deux formes de réassurance.

- La Réassurance facultative
- La Réassurance obligatoire.

2.2-1 La Réassurance facultative.

Elle s'effectue au moyen d'une proposition qui décrit de manière précise chaque risque que la cédante soumet aux réassureurs.

Ces derniers sont libres d'accepter ou de refuser.

L'assureur n'est pas obligé de céder et le réassureur n'est pas obligé d'accepter.

2.2.2 La réassurance obligatoire (ou de traité)

L'assureur s'engage à céder une part déterminée de tout ou partie de risques dans une ou plusieurs branches clairement définie et le réassureur s'oblige à l'accepter.

Techniquement, on distingue la réassurance proportionnelle et la réassurance non - proportionnelle.

2.2.2.1 La Réassurance proportionnelle (ou réassurance de capitaux)

Dans ce type de traité l'assureur et le réassureur se partagent proportionnellement les capitaux, les primes et les sinistres.

Elle concerne donc principalement les branches d'assurances dans lesquelles l'engagement maximum de l'assureur est connu à priori, contrairement aux assurances de responsabilités civiles dans lesquelles l'assureur ne peut pas prévoir le montant maximum des indemnités qu'il devra verser en cas de sinistre.

La réassurance proportionnelle elle-même se compose de deux sortes de traités: Le traité en quote-part (QP) (ou en participation pure) et les traités en excédent de plein.

2.2.2.1.1: Le traité en quote part

Dans le traité en quote-part, "l'assureur cède au réassureur un pourcentage fixe déterminé de toutes les affaires conservées dans la branche concernée, au cours de l'exercice considéré".

2.2.2.1.2: Le traité en excédent de plein.

Dans ce traité, l'assureur définit un montant appelé plein de rétention.

L'engagement du réassureur s'exprime en nombre de fois ce plein.

Ensuite, tous les risques de montant inférieur ou égal au plein seront conservés pour propre compte, ce qui excède devant être cédé aux réassureurs, jusqu'à la limite accordée par le réassureur.

Plein de conservation + engagement réassureur = plein de souscription.

2.2.2.2. La Réassurance non-proportionnelle

Dans un traité de réassurance non - proportionnelle le réassureur prend à sa charge:

- Soit tous les sinistres au - delà d'un certain montant: ce que l'on appelle un excédent de sinistres.
- Soit le montant annuel global des sinistres, au - delà d'un certain pourcentage s/p. On parle alors d'excédent de perte annuelle ou STOP-LOSS.

Avec les définitions suivantes :

PortéeXS priorité

***Priorité** : borne inférieure au - delà de la quelle le réassureur intervient

***Portée** : Étendue de l'engagement du réassureur.

Dès que le sinistre excède la priorité, le réassureur prend en charge le montant qui dépasse, mais sa prise en charge ne peut pas être supérieure à la portée.

2.2.2.2.1 L'excédent de sinistre par risque ou par événement

L'assureur détermine le montant maximum qu'il peut conserver sur chaque sinistre ou événement survenant dans une branche donnée et le réassureur prend en charge l'excédent.

La définition de l'événement est convenue d'accord parties.

2.2.2.2.2 L'excédent de perte annuelle (ou STOP LOSS)

L'assureur cherche à se prémunir contre un mauvais résultat, en considérant non pas les montants des sinistres pris individuellement mais le taux de s/p, pendant la période de référence du traité.

2.3 La nécessité de la réassurance

Toute compagnie d'assurance doit veiller à avoir la probabilité de ruine la plus faible possible, compte tenu de ses propres.

A cet effet, il lui est nécessaire de faire appel à la réassurance afin de pouvoir souscrire tout en étant protégée de trop grands écarts de sinistralité. La réassurance rend plus homogène les communautés de risques conservés par l'assureur.

En effet, dans un traité en quote-part par exemple, l'assureur garde, sur les affaires qu'il souscrit, le pourcentage qu'il peut absorber, le reste étant à la charge du réassureur.

Elle permet à l'assureur d'augmenter les possibilités de souscription.

En effet, pour des mesures prudentielles, sans la réassurance, l'assureur doit limiter ses souscriptions c'est à dire restreindre sa clientèle et donc ne pas se développer.

La réassurance est nécessaire en ce qu'elle facilite l'accès à de nouvelles branches d'assurance ou à des risques encore mal connus (risques atomiques, pollution ambiante, responsabilité civile, professionnelle etc...). Grâce à la réassurance, l'assureur peut fournir des couvertures pour les risques de construction d'immeubles, de routes (assurance Tous Risques chantiers, tous risques montages).

Ces nouveaux risques impliquent souvent des technologies de pointe et sont soumis à des conditions de construction, de montage ou d'exploitation difficiles (transfert de technologie et de savoir-faire en provenance des pays comme le Japon, les États-Unis et ceux d'Europe)

La réassurance allège la trésorerie de l'assureur. Ce dernier ayant la possibilité de réclamer aux réassureurs, le paiement de leur part sur un sinistre important, sans attendre l'établissement des comptes techniques .

Il s'agit du sinistre au comptant dont le paiement aide l'assureur à désintéresser l'assuré sinistré sans compromettre lourdement sa situation de trésorerie.

La réassurance permet à l'assureur de protéger son bilan.

En effet, le traité stop -loss permet de limiter sa perte dans la ou les branches (s) concernée(s).

La réassurance est donc une nécessité absolue pour la plupart des compagnies d'assurances grandes ou petites.

C'est une sécurité supplémentaire qui permet à la fois la mutualisation et la dispersion des risques.

DEUXIÈME PARTIE

Réassurance et équilibre du portefeuille

A. L'impact technique

A-1 La sélection des risques

La sélection consiste pour l'assureur à opérer un tri des risques qui lui sont proposés, à accepter certains soit au tarif normal, soit avec majoration du tarif et à refuser d'autres.

La sélection des risques conduit donc à l'homogénéité des risques.

Il est clair qu'en tant que professionnel, l'assureur sélectionne les risques qu'il prend en charge.

Les relations de réassurance entre la Cédante et le Réassureur se fondent sur une coopération ayant des conditions stipulées dans le traité de Réassurance sous forme de clauses techniques.

Le Réassureur soucieux lui aussi de ses propres résultats, se donne le droit d'apprécier les risques qu'il compte prendre en charge.

C'est pourquoi, il procède à une sélection de risques qui se traduit soit en des limitations de capitaux (au niveau du plan de Réassurance) soit en des demandes de renseignements sur les différents risques.

C'est le cas par exemple de l'assurance responsabilité civile professionnelle, globale des Banques ou encore en assurance Tous risques Montage, Tous risques chantier (construction de barrages, ponts etc...)

De plus, il arrive que le Réassureur exige une visite des risques avant de s'engager.

Au Niger, très souvent les grands risques d'électricité, de charbon et d'hydrocarbures sont visités la SOGERISK (Société de Gestion des Risques) basée à Abidjan.

La sélection des risques par le réassureur est beaucoup plus rigoureuse lorsqu'il s'agit d'une compagnie d'assurance jeune.

Qu'il s'agisse d'une compagnie d'assurance nouvelle ou ancienne, elle est effectuée même pour les risques commerciaux .

La sélection des risques se fait à priori et à posteriori (surtout en cas de sinistres importants ou de sinistres peu importants mais de grande fréquence).

Dans certains cas, il arrive que le réassureur subordonne sa prise en charge d'un risque donné à la visite de risque.

Cela est dû à des raisons de compétence technique et d'expérience de la cédante face à certains risques.

L'objectif visé par cette visite est d'avoir des précisions sur les circonstances des risques, leurs capitaux (afin d'éviter une application de règle proportionnelle en cas de sinistre), des SMP (Sinistre Maximum Possible) corrects et enfin une tarification juste.

La visite de risque est un véritable outil de travail pour les réassureurs.

A-2 La tarification

Le respect de l'engagement d'un assureur envers ses assurés dépend en grande partie de l'adéquation entre la prime et la valeur du risque pris en charge par l'assureur.

Lorsqu'un risque est insuffisamment tarifé, il s'ensuit une perte pour l'assureur.

Pour obtenir une bonne tarification, l'assureur doit avoir une base statistique très fiable afin d'éviter les erreurs d'échantillonnage.

Le réassureur à son tour, demande une prime auprès de la cédante, lui permettant de faire face à ses différents engagements.

Dans les traités non proportionnels, ce sont les réassureurs qui fixent le taux de prime de réassurance en fonction des prévisions de la cédante.

Aussi s'intéressent-ils à la fixation correcte des primes.

Par contre en réassurance proportionnelle, les réassureurs s'intéressent moins aux primes fixées par les cédantes car ils partagent le même sort, au prorata de leur participation au risque.

Donc le réassureur se base entièrement sur la compétence de la cédante en matière de tarification.

Lorsqu'il s'agit d'assurer des risques sur lesquels il n'y a pas de tarif local d'assurance, c'est le réassureur qui procède à la tarification.

Il en est de même concernant certaines catégories de risques face auxquels le manque d'expérience se pose dans les compagnies d'assurances de nombreux pays en voie de développement.

L'intervention du réassureur dans la tarification permet aux souscripteurs des compagnies cédantes d'acquérir de la compétence et des connaissances spécialisées dans certaines catégories de risques.

Aussi, les cadres des compagnies cédantes ne profitent-ils pas de l'expérience et la vision globale (internationale et intercontinentale) des réassureurs pour mieux se former?

A-3 La formation du personnel

L'industrie d'assurance est un domaine dans lequel le cycle de production est inversé (le prix de revient n'est connu qu'après la consommation).

La tarification, la souscription des contrats et la gestion des sinistres sont des processus assez complexes qui demandent beaucoup de compétence, de rigueur et d'objectivité.

Ainsi, en assurance incendie, une mauvaise détermination d'un sinistre maximum possible peut avoir des conséquences financières désastreuses

pour un assureur qui se serait par sous estimation engagé au - delà de ses possibilités financières.(cas des cessions sur base SMP)

Lorsqu'un SMP est mal déterminé, l'assureur n'aura pas une couverture de réassurance adéquate.

Les compagnies d'assurances cédantes des pays en voie de développement rencontrent aussi des difficultés dans le domaine de la formation professionnelle des cadres et employés.

Cela ne serait-il pas la conséquence d'un manque de formation à la base ou plutôt dû au fait que nous sommes dans un monde en constante mutation?

En effet, chaque jour des risques nouveaux surgissent et imposent l'utilisation de nouvelles technologies et des matériaux en constante évolution.

Les besoins de réassurance ne cessent d'augmenter et parallèlement il s'ensuit un manque de maîtrise des risques.

Même si par ailleurs, les compagnies d'assurance cédantes des pays en voie de développement se sentent quelque part privées de certaines libertés dans leurs relations avec les réassureurs, ces derniers sont des ressources précieuses pour elles.

En effet, le réassureur met le plus souvent à la disposition de la cédante un service de qualité en matière de formation.

Beaucoup de collaborateurs des cédantes ont eu à développer leurs connaissances à travers des séminaires organisés par la SCOR, la CICA-RE, aux sièges des compagnies de réassurances...

Les thèmes habituellement traités sont: l'assurance incendie, la comptabilité de réassurance, la commercialisation des produits en assurance vie.

Ainsi, à travers ces formations, les réassureurs contribuent à une amélioration des capacités techniques des cédantes.

De plus, ces formations favorisent une meilleure convivialité dans les relations entre compagnies cédantes et les réassureurs.

Enfin, grande sera la liberté d'action des cédantes face aux réassureurs et partant, une meilleure collaboration.

B. L'impact financier

B-1 Impact sur la trésorerie de l'entreprise d'assurances

B.1.1 Conséquence des cessions de primes.

Une compagnie d'assurances soucieuse de son développement doit veiller sur deux choses : la recherche d'une couverture adéquate en réassurance et des rétentions substantielles de primes pour compte propre.

Malheureusement, les niveaux de rétention des risques des compagnies d'assurances membres de la CIMA, sont très faibles. Certains assureurs se comportent d'ailleurs comme de simples courtiers qui transmettent aux réassureurs la plupart de leurs affaires en assurance directe.

C'est par exemple le cas des risques Aviations ou encore des multinationales comme Elf, Shell, Mobil...

Ceci entraîne évidemment une véritable fuite de capitaux du continent africain vers les pays occidentaux.

Plusieurs raisons expliquent cette situation, nous en évoquerons quelques-unes.

La plupart des gros risques à savoir, les constructions des grands ponts et barrages ainsi que les grosses sociétés industrielles sont le fruit de la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

En conséquence, ces risques sont assurés en priorité par des compagnies d'assurances filiales des sociétés européennes; ces dernières créent des pools de réassurance où sont orientés ces risques.

Au niveau des traités de réassurance quote-part :

Il y a une répartition dans la même proportion des gros comme des tout petits risques alors que la cédante pourrait normalement garder ces derniers pour son propre compte.

Malheureusement, la réassurance en quote-part est celle que l'on rencontre très souvent chez les jeunes compagnies d'assurances et celles ayant de faibles encaissements.

Aussi rencontre-t-on des sociétés industrielles nationales européennes qui imposent à leurs assureurs des réassureurs de leurs choix en réassurance facultative.

Ces derniers ne sont sans doute pas des réassureurs africains.

Les compagnies cédantes ne doivent en aucun cas oublier que les relations qu'elles ont avec les réassureurs sont commerciales, par conséquent, chacune des parties vise ses propres intérêts.

D'une manière générale, les assureurs des pays en voie de développement trouvent les primes de réassurance en excédent de sinistres élevées par rapport aux couvertures données par les réassureurs.

Cette situation peut s'expliquer par la faiblesse des niveaux de rétention des compagnies cédantes dans un premier temps et en second lieu, des problèmes de conséquences techniques dans la maîtrise des différents risques.

Certaines compagnies d'assurances ne parviennent pas à utiliser de manière rationnelle leurs capacités de souscription.

Parfois les capacités de souscription sont sous utilisées et il en résulte de véritables gaspillages de ressources financières.

Elles souscrivent des couvertures en excédent de sinistres avec des portées élevées et à des taux assez considérables de leurs souscriptions.(20%, 25%, 30% etc...)

Dans tous les cas, des efforts restent encore à déployer pour augmenter les capacités de souscription dans les pays membres de la CIMA.

Cette situation n'a cessé d'interpeller la conscience des assureurs africains et en particulier ceux des pays membres de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National d'Afrique Francophone (FANAF).

C'est pourquoi lors de l'assemblée générale de la FANAF du 16 Février 2000 tenue à Cotonou, une réflexion a été menée sur la contribution des réassureurs au renforcement des capacités des sociétés membres de la FANAF.

Au cours de cette Assemblée, une analyse des capacités automatiques octroyées en IARD effectué par Monsieur Stéphane Godier sur l'exercice 1999 indique les chiffres suivants pour la zone FANAF.

- *Capacité illimitée en RC auto pour pratiquement toutes les compagnies
- *Capacité comprise entre 0,5 et 6 milliards de francs CFA en Incendie.
- * Capacité comprise en 0,1 et 5 milliards de francs CFA en transport
- *Capacité entre 0,1 et 0,8 milliards de francs CFA en bris de machine.
- *Capacité entre 0,3 et 2,5 milliards de francs CFA en TRC/TRM.

Les bornes relativement faibles de ces intervalles traduisent non seulement l'étroitesse des capacités financières, mais aussi et surtout la limitation de

prise en charge des risques techniques (TRC/TRM, Bris de machine), à cause d'un manque de maîtrise desdits risques.

Il a été également fait cas du niveau de rétention de ces compagnies. Ainsi, en ce qui concerne l'assurance incendie, à titre indicatif, plus de 90 % des cédantes ont un taux de rétention inférieur à 5%, et parmi elles, plus d'un tiers ont une rétention inférieure à 1%.

Les réassureurs sont effectivement disponibles pour contribuer au renforcement des capacités financières des cédantes.

Cependant, on constate une prolifération de petites compagnies d'assurances sur des marchés qui sont assez restreints, d'où le caractère symbolique de la contribution des réassureurs.

Pour pouvoir conserver le maximum de capitaux dans notre Continent, il nous faut nécessairement procéder à un véritable assainissement de nos marchés.

Il doit par conséquent, y avoir un nombre minimum de sociétés d'assurances assez puissantes financièrement et techniquement.

Par, contre avec les traités de réassurance en excédent de plein, la cédante peut couvrir sans danger la totalité des petits risques.

Ceci permet à la cédante de conserver un volume assez considérable de primes.

Ainsi, en appliquant de manière rationnelle son tableau de pleins de rétention, la cédante peut améliorer la qualité du portefeuille conservé.

Depuis plusieurs années, le continent africain a cédé un volume important de primes aux réassureurs présents en Afrique, en particulier ceux du marché des pays membres de la CIMA.

De plus les opérations de réassurance sont globalement à la faveur des réassureurs.

Les tableaux suivants que nous avons recueillis dans les rapports édités par le Secrétariat Général de la CIMA portant sur l'ensemble des marchés d'assurances, montrent les résultats des années 1996, 1997 et 1998.

- **Résultat de Réassurance en opérations d'assurances de dommages (IARD) pour l'ensemble du marché CIMA (toutes catégories confondues)**

Année	Résultat de Réassurance	
	Montant (en millions de F CFA)	Pourcentage des primes émises par les cédantes
1995	- 21 823	- 12,00%
1996	- 31 303	-15,98%
1997	- 28 064	- 15,45%
1998	- 24 364	- 11,56%

- **Résultat de Réassurance opérations d'assurance vie et capitalisation**
(toutes catégories confondues du marché CIMA)

Année	Résultat de Réassurance	
	Montant (en millions de F CFA)	Pourcentage des primes émises les cédantes
1995	- 1 966	- 4,19%
1996	- 399	- 0,79%
1997	- 1647	- 3,22%
1998	- 301	- 0,54%

Résultat de Réassurance opérations d'assurances IARD + Vie de l'ensemble du marché CIMA

Année	Résultat de Réassurance	
	Montant (en millions de F CFA)	Pourcentage des primes Emises par les cédantes
1995	- 23 789	- 10,40%
1996	- 31703	- 12,87%
1997	- 29 711	- 12,76%
1998	- 24 665	- 9,27%

Une simple observation de ces tableaux fait apparaître de manière évidente les bons résultats obtenus par les cessionnaires.

Ceci justifie effectivement l'inquiétude des assureurs africains et particulièrement ceux des pays membres de la CIMA en matière de fuite de capitaux.

Les mesures d'assainissement du marché d'assurances des pays membres de la CIMA, entreprises ces dernières années par les directions nationales des assurances et la CRCA (Commission Régionale de Contrôle d'Assurances) ont permis aux assureurs dommages opérant sur l'espace CIMA d'enregistrer des soldes bruts de réassurance bénéficiaires.

Cependant une bonne partie de ces bénéfices a été absorbée par les réassureurs.

Cas du marché Nigérien

Les cessions dans toutes les branches (IARD +Vie) sont :

Montants en millions de F CFA

Opérations de Réassurance	1995	1996	1997	1998
Primes acquises aux réassureurs	1 543	1 791	1 621	1 355
Charges de sinistres	883	846	603	628
Soldes	- 659	- 944	- 1 017	- 726

Le tableau ci-dessus extrait des Rapports de la CIMA (en Annexe X) sur le marché nigérien montre clairement les sorties de devises en matière de cessions de primes.

B.1.2 Conséquences des règlements de sinistres :

Les montants des sinistres à la charge de l'assureur constituent un élément fondamental dans les résultats d'une compagnie d'assurance.

En effet le coût de sinistres à la charge de l'assureur représente le prix de revient du produit "assurance".

Très souvent le coût de sinistre n'a aucune commune mesure avec la prime payée par l'assuré.

Dans la souscription des grands risques, le faible niveau de rétention des compagnies d'assurances cédantes montre évidemment combien la part conservée par ces dernières sur les sinistres est réduite.

Au cours de la 24^{ème} Assemblée Générale de la FANAF(Contribution des réassureurs au renforcement des capacités des sociétés membres de la FANAF), quelques illustrations ont été faites sur des événements majeurs au cours de ces dernières années (voir tableau ci-dessous).

Sinistre	Montant (K FCFA)	Part Apériteur (%)	Sinistre brut de Réassurance (KFCFA)	Sinistre net de Réassurance (K FCFA)	En pourcentage du sinistre brut
Incendie	7.300.000	35 %	2.550.000	30.000	1,2 %
Bris de Machine	3.450.000	85 %	2.932.000	60.000	2,0 %
Incendie	5.400.000	37,5 %	2.025.000	45.000	2,2 %
Transport	5.650.000	50 %	2.825.000	150.000	5,3 %

Cette situation explique entre autres l'importance particulière que les réassureurs accordent à la gestion et au règlement des sinistres.

Bien que le contrat de réassurance soit basé sur la bonne foi de chacune des parties, l'intervention du réassureur dans le règlement des sinistres permet d'estimer les montants des sinistres à leurs valeurs les plus objectives possibles.

En effet, le réassureur possède assez d'expérience et procède le plus souvent à des expertises.

Ce qui évite à la cédante des débours inopportuns dans certaines circonstances

La trésorerie de la cédante pourra par conséquent être épargnée de dépenses inutiles.

La réassurance est par définition la meilleure technique allégeant la trésorerie de l'entreprise d'assurances.

Ainsi, prenons le cas de la réassurance non proportionnelle.

Elle est à l'origine, destinée à protéger l'assureur dans les branches d'assurances où il n'est pas possible de prévoir les montants d'indemnité maximum qu'il aurait à payer.

C'est le cas des assurances de responsabilités civiles, pour lesquelles l'indemnité maximum n'est pas fixée à priori.

L'exemple du traité STOP-LOSS est aussi illustratif.

En effet, ce traité est indiqué dans les branches d'assurances à sinistralité cyclique dont les résultats sont bons sur un certain nombre d'années et sont susceptibles de se détériorer lourdement à l'une des années suivantes.

Certaines cédantes africaines adoptent le traité STOP-LOSS pour protéger leur portefeuille automobile en plus des traités XL.

C'est par conséquent, un moyen pour l'assureur de protéger son bilan.

Face aux risques qui ont une certaine particularité (risques nucléaires, spéciaux, etc...) ou ayant des capitaux assez importants, les réassureurs introduisent très souvent, des clauses dénommées " avis de sinistre" et "sinistres au comptant " .

Dans la clause avis de sinistre les réassureurs se réservent le droit d'intervenir dans la gestion des sinistres qui atteignent un seuil donné (en montant ou en pourcentage de la franchise ou de la portée).

Dans la clause sinistre au comptant, lorsque le sinistre atteint un seuil donné, le paiement du montant convenu est effectué sans attendre l'établissement des comptes techniques de réassurance.

Cela permet à l'assureur de désintéresser l'assuré sinistré sans compromettre lourdement sa situation de trésorerie.

B.1.3 Conséquences de la Commission de Réassurance

En dehors des taxes perçues par l'assureur auprès des assurés, qui sont reversées à l'État, la prime commerciale perçue par la cédante comprend des chargements destinés à rémunérer les courtiers et autres apporteurs d'affaires et à couvrir les frais de gestion des polices d'assurance.

Le réassureur participe à ces frais par le biais de la commission de réassurance.

Pour des considérations commerciales, il peut arriver que le réassureur paie des commissions supérieures aux frais réels.

En général dans les pays en voie de développement et en particulier dans ceux de la CIMA, les compagnies d'assurances ont des frais d'acquisition et surtout des frais généraux assez élevés.

Le rapport de la CIMA sur l'ensemble du marché indique les chargements (commissions + frais généraux) dans la branche dommages comme suit :

Année 1996 :	38,09% des primes émises
Année 1997 :	41,13 % des primes émises
Année 1998 :	38,17 % des primes émises

La commission de réassurance vient alors compenser une partie de ces dépenses.

Dans les traités de réassurance vie par exemple, les commissions sont volontairement gonflées pour permettre à l'assureur de financer une partie des charges de production inhérentes à la branche Vie.

De plus, il arrive que les réassureurs proportionnels restituent aux cédantes une partie des bénéfices qu'ils ont eu à réaliser sur les affaires qui leur ont été cédées; il s'agit de la participation bénéficiaire.

Elle est parfois appelée commission sur le bénéfice.

Étant entendu que cette participation bénéficiaire est calculée en tenant compte des pertes éventuellement enregistrées au cours des années antérieures (généralement sur une période de trois ans : l'année d'établissement des comptes et les deux années précédentes).

La cédante pourra encore obtenir une super-participation bénéficiaire lorsque dans une branche donnée les résultats sont très bons.

L'ensemble de ces éléments procure à la compagnie cédante, en plus du financement d'une part importante de ses dépenses, un bénéfice exempté de risques.

B.2 Impact sur la couverture des engagements réglementés

B-2-1 Définitions

Les engagements réglementés sont des dettes privilégiées des entreprises d'assurances dont l'essentiel est représenté par les provisions techniques.

Nous retiendrons les provisions techniques pour une entreprise IARD qui représentent généralement près de 80% du passif de l'entreprise.

Nous parlerons principalement des provisions pour risques en cours et des provisions pour sinistres à payer.

B-2-1-1 : La provision pour risques en cours (PREC)

Les provisions techniques sont légalement définies pour les assureurs des pays membres de la CIMA.

Aux termes de l'article 334-8 du code CIMA, la provision pour risques en cours se définit comme suit :

« provision destinée à couvrir les risques et les frais généraux afférents, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance de prime, ou à défaut, le terme fixé par le contrat »

B-2-1-2 La provision pour sinistres à payer (ou pour sinistres en suspens) PSAP

L'article 334-8 la définit comme la " valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux consécutifs de rentes, non encore mises à la charge de l'entreprise ".

B-2-2 La couverture des engagements réglementés

Le choix des placements autorisés vise entre autres objectifs, à :

- Répondre à l'intérêt général (en contribuant au financement de l'économie par exemple)
- Présenter la plus grande sécurité possible puisque la réglementation est motivée par la protection des assurés et bénéficiaires de contrat d'assurance et de capitalisation.
- Répondre également à des critères de liquidité et de rentabilité.

Or, le réassureur s'est engagé à l'égard de la cédante et cet engagement est égal à la somme des provisions techniques qui sont à la charge du réassureur.

La solvabilité de la cédante est donc liée à la capacité du réassureur à faire face à ses engagements.

Il ne doit y avoir aucun doute sur la capacité du réassureur.

Afin que les cédantes des pays membres de la CIMA puissent disposer des actifs nécessaires, le code CIMA en son article 335-5 dispose :

" Les provisions techniques relatives aux affaires cédées à un réassureur ne doivent être représentées que par des dépôts en espèces à concurrence du montant garanti... "

B-2-2-1 : Dépôt des provisions techniques par les réassureurs

Dans les traités de réassurance, notamment les traités proportionnels, le problème de dépôt des provisions techniques ne se pose pas.

En effet, contractuellement, le réassureur devra constituer lui aussi sa part dans les provisions techniques (provisions pour risques en cours et provisions pour sinistres à payer).

Cette part correspond aux engagements assumés par le réassureur sur les mêmes risques et sinistres.

Cependant, ces dépôts génèrent des intérêts pour les réassureurs quoi que mais ces intérêts sur dépôts sont en général à des taux faibles (1%, 2% ...)

Ces réserves qui restent entre les mains de la cédante lui génèrent normalement des produits financiers lui permettant de faire face à certaines dépenses ou même à améliorer ses résultats.

De même les augmentations éventuelles des provisions pour risques en cours et pour sinistres en suspens constituent tant d'éléments qui contribuent à réduire du moins provisoirement, les montants de ces soldes lorsqu'ils sont dus aux réassureurs.

Quant aux traités non proportionnels, ils ne prévoient que la provision pour sinistres à payer à la charge du réassureur.

D'ailleurs certains réassureurs en excédent de sinistres arguent de la nature de la garantie et du montant assez peu élevé de la prime de réassurance pour refuser la constitution des provisions techniques.

N'est-ce- pas là une des causes de la sous représentation dans la couverture des engagements réglementés des entreprises d'assurance dans les pays membres de la CIMA?

Même lorsque les entreprises d'assurance sont solvables, le non - respect du dépôt en espèces des provisions techniques à la charge des réassureurs,

constituent un manque à gagner non seulement pour la situation financière des cédantes, mais aussi pour les économies nationales (les entreprises d'assurance jouent le rôle d'investisseurs institutionnels).

En effet, d'après le rapport de la CIMA sur l'ensemble des marchés d'assurances, le total des ressources collectées par les compagnies d'assurance de la CIMA et mise à la disposition des économies nationales, ont atteint **375 328 millions en 1998** contre **322 859 millions en 1997** et **308 367 millions en 1996**.

Cette même source indique que la contribution au développement économique des pays membres de la CIMA aurait pu être significative si les réassureurs effectuaient normalement les dépôts correspondants à leurs engagements dans les provisions techniques.

S'agissant de certaines compagnies d'assurance filiales de compagnies étrangères, le dépôt des provisions n'est que théorique surtout lorsqu'elles appartiennent à des groupes ou pools de réassurance.

La situation est encore plus préoccupante au niveau de la réassurance facultative.

En effet, d'une manière générale, les réassureurs qui acceptent les cessions facultatives refusent que les provisions techniques soient déposées auprès des compagnies cédantes.

La réassurance facultative concerne le plus souvent les gros risques, les risques spéciaux ou encore les risques de pointe.

Par conséquent, les primes cédées en facultative sont considérables, là encore, si les réassureurs en cessions facultatives effectuaient des dépôts de provisions techniques, le volume de prime correspondant à ces dépôts aurait contribué aux bénéfices éventuels des cédants en matière de réassurance.

Par contre, lorsque les réassureurs ne déposent pas leurs parts dans les provisions techniques, les exigences des législations nationales ou supranationales font que les compagnies d'assurances cédantes financent elles-mêmes la constitution de la totalité de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Les cédantes ont donc intérêt à ce que ces dépôts soient effectifs.

B-2-3 La Marge de Solvabilité

Le régime financier de l'entreprise d'assurance est caractérisé par l'inversion du cycle de production.

Les assureurs doivent par conséquent constituer des garanties de solvabilité leur permettant d'honorer à tout moment leurs engagements à l'égard des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances et de capitalisation.

C'est ainsi qu'ils doivent justifier de manière permanente :

- de provisions techniques pour le règlement intégral des engagements
- d'un volume correspondant de placement admis en représentation des engagements réglementés soumis à des règles prudentielles de choix et de dispersion.

Ces règles demeurent toujours insuffisantes à cause des circonstances extérieures au domaine de l'assurance et qui sont difficilement prévisibles.

Ces circonstances peuvent être l'inflation, la crise de l'immobilier etc...

C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont imposé aux entreprises d'assurances de compléter ces règles par des obligations en relation avec leurs fonds propres.

Tel est l'objet de la marge de solvabilité dont chaque entreprise d'assurance doit justifier la suffisance.

En particulier, en ce qui concerne les pays membres de la CIMA, la marge de solvabilité fait l'objet d'une disposition de l'article 337 du code CIMA.

La mesure de solvabilité d'une entreprise d'assurance repose sur une comparaison entre les éléments constitutifs de la marge de solvabilité (capital social, réserves, report à nouveau etc...) et une marge minimale liée au volume de ses activités ou des engagements souscrits par elle.

Lorsque le total des éléments constitutifs est inférieur au minimum réglementaire, l'entreprise d'assurance est sanctionnée et cette sanction peut aller jusqu'au retrait d'agrément.

Or le mode de calcul de la marge de solvabilité intègre directement la réassurance.

Ainsi pour le cas des entreprises IARD (Incendie, Accident et Risque Divers), il existe deux méthodes de calcul du montant minimum de la marge de solvabilité (ART. 337-2 du code CIMA)

- Une méthode par rapport aux primes.

- Une méthode par rapport aux sinistres.

Le montant obtenu à l'aide de chacune de ces méthodes est étroitement lié aux cessions en réassurance.

***Méthode par rapport aux primes**

Le montant obtenu est donné par la formule suivante :

$20\% \times \text{primes émises} \times \text{taux de conservation de sinistres}$ sans que ce taux ne soit inférieur à 50%.

Le taux de conservation des sinistres est le rapport entre la charge de sinistres nette de cession et la charge de sinistres brute de cessions.

***Méthode par rapport aux sinistres.**

25% x charge annuelle moyenne des sinistres sur les trois derniers exercices x taux de conservation.

Ces formules de calcul de la marge de solvabilité des sociétés d'assurances montrent que si le taux de conservation est élevé, alors le montant minimum de la marge de solvabilité sera grand et risque d'être supérieur à la marge constituée.

Or, une telle situation induirait une insuffisance de solvabilité financière.

De même, lorsque le taux de conservation est faible (inférieur ou égal à 50%), la marge minimale reste réduite.

Il ressort de cette analyse que l'accroissement de la marge de solvabilité d'une entreprise d'assurances peut être apprécié à travers les effets positifs de la réassurance.

Ainsi, en contribuant à l'amélioration des résultats de souscription, le réassureur protège la cédante contre l'insolvabilité

Conclusion

Malgré l'inquiétude des pays africains quant à la sortie de devises, la réassurance demeure internationale.

Pris isolément, aucun marché ne peut à lui seul assumer la rétention de tous ses risques.

Ainsi, en 1998 au Niger, le volume total des émissions a été d'environ sept (7) milliards de F CFA.

Imaginons que ce marché conserve la totalité des primes émises dans ce pays, la survenance d'un sinistre catastrophique aurait des conséquences désastreuses pour l'économie nationale car elle devrait seule, faire face à la reconstruction du patrimoine détruit.

Il s'agit certes de conserver la plus grande partie possible de primes sur nos marchés, mais ceux – ci sont financièrement faibles.

A cette faiblesse s'ajoute un manque de ressources techniques qui ne permet pas d'établir des plans de réassurance convenables.

En effet, c'est à travers les plans de réassurance que les cédantes doivent être capables d'évaluer leurs besoins en réassurance avec exactitude et de juger du type de couvertures qui leur conviennent aussi bien qualitativement que quantitativement.

Il est donc nécessaire d'avoir dans nos compagnies d'assurances des cadres qualifiés ainsi que des dirigeants faisant preuve d'esprit d'initiative.

L'intervention des réassureurs dans la tarification, la gestion et le règlement des sinistres, restreint certes la liberté d'action des cédantes mais, les relations entre réassureurs et cédantes permettent à ces dernières d'acquérir beaucoup d'expérience et de connaissances techniques, car les réassureurs ont une vision locale, continentale et internationale des marchés d'assurances.

Quant aux compagnies d'assurances des pays membres de la CIMA, elles doivent renforcer le recouvrement des arriérés de primes.

En effet, selon le rapport de la CIMA sur l'ensemble du marché d'assurance, le montant des arriérés de primes en assurances dommages dans la zone CIMA s'élevait à 83.532 millions en 1997 soit 46% des primes émises puis 98.757 millions en 1998, soit 46,80% des primes émises.

Cette situation fragilise les capacités financières des cédantes.

Ces compagnies cédantes doivent aussi s'efforcer d'amener les réassureurs à déposer en espèces les provisions techniques à leur charge et surtout en ce qui concerne les réassureurs en cessions facultatives.

Si dans chaque pays, la plus grande partie de la masse de primes de réassurance y était maintenue, elle contribuerait considérablement à l'accroissement du produit national.

Il est donc fondamental que des mesures soient prises par les autorités nationales.

Il s'agit dans un premier temps de procéder à l'assainissement total des marchés d'assurance et, sur ce point, les efforts déployés par les Directions Nationales des Assurances et la Commission Régionale de Contrôle d'Assurances (CRCA) sont à encourager.

De plus, il convient pour nos pays de n'avoir qu'un nombre restreint de compagnies d'assurances puissantes financièrement et techniquement.

Pour cela il faut encourager les fusions entre les entreprises d'assurances locales et éviter la multiplication de compagnies ayant des capacités financières et techniques limitées.

La nécessité de la réassurance n'est plus à démontrer.

A terme, il faudra parvenir à réduire la dépendance de nos compagnies d'assurances vis à vis de la réassurance étrangère outre la coassurance.

La coassurance est un moyen approprié pour renforcer la capacité de souscription de nos marchés, mais à la condition que les marchés soient assainis.

En effet, la défaillance d'un ou plusieurs coassureurs entraîne des effets désastreux en terme de crédibilité face aux assurés.

La coassurance, lorsqu'elle est bien gérée sur un marché d'assurance, absorbe une proportion plus élevée d'un risque donné avant de recourir à la réassurance à l'étranger.

Lorsque les compagnies d'assurances réussissent dans un système de coassurance, elles peuvent être encouragées à coopérer dans le domaine de pools.

Les pools déjà existants dans nos pays doivent être renforcés.

La création et la consolidation des pools (d'assurance, de coassurance et de réassurance) s'avèrent plus que nécessaires.

En effet, lorsqu'un Pool fonctionne correctement, il permet aux assureurs de souscrire en commun tout ou partie d'un gros risque qu'aucun des membres du Pool ne peut isolément prendre en charge.

Pour augmenter les pleins de conservation au niveau de la zone CIMA et réduire ainsi la sortie des devises occasionnées par la réassurance étrangère, Il est nécessaire de créer des structures de réassurance nationales et supranationales

De plus, ces structures doivent être soutenues par l'institution de cessions légales.

Nos compagnies d'assurances doivent faire confiance à ces structures de réassurance nationales ou supranationales pour leur céder en priorité des affaires aussi bien en réassurance de traité qu'en cession facultative.

Il est indispensable qu'il y ait une coopération entre les différentes structures de la zone CIMA afin que les activités d'assurances et de réassurances puissent être développées.

Ce développement doit favoriser l'accroissement des capacités de souscription et de rétention dans l'ensemble des marchés de la zone.

C'est dans ce cas que les assureurs peuvent jouer pleinement leur rôle d'investisseurs institutionnels en soutenant les économies nationales.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) BIOULE NANGA (Roger) : La Réassurance, IIA 1999 ; cours polycopié.
- (2) J. EGOULETI (Montetcho) : Bases techniques, IIA 1997 ; cours polycopié.
- (3) YIGBEDEK (zacharie) ; La Gestion financière des Sociétés d'assurances. IIA, 1999, cours manuscrit.
- (4) MICHEL (Rouvillois) ; Marketing en Assurance ; IIA 1999 ; cours polycopié
- (5) MALAM (Ibrah) ; Mémoire : « La Gestion du portefeuille produits d'assurance dans une période de crise économique ».
- (6) JEUNE AFRIQUE Economie, du 31 Août au 13 Septembre 1998.
- (7) L'Assureur Africain, N°29 ; Juin 1998.
- (8) L'Assureur Africain, N°12 ; Décembre 1989.
- (9) ASSUR Info N°5 Décembre 1986.
- (10) Assemblée Générale de la FANAF, du 16 Février 2000.
« La contribution des réassureurs au renforcement des capacités des sociétés membres de la FANAF ».
- (11) Nations Unies ; Etude du Secrétariat de la CNUCED ; New York 1975 ; Problèmes de réassurance dans les pays en voie de développement.
- (12) Révision du portefeuille (axa) ; GIE/DGTC/DAST/ Octobre 1999.
- (13) Code CIMA.

ANNEXES

Exercices 1995 ET 1996

BRANCHE : IARD

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1995-	1996	1995	1996	1996/1995
Primes ou cotisations émises.....	181 788 944 952	195 850 286 795	100,00%	100,00%	7,73%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-54 497 604	-6 425 758 782	-0,03%	-3,28%	11690,90%
Primes ou cotisations acquises.....	181 734 447 348	189 424 528 013	99,97%	96,72%	4,23%
Produits financiers nets de charges.....	6 367 943 064	5 846 648 270	3,50%	2,99%	-8,19%
TOTAL CREDIT.....	188 102 390 412	195 271 176 283	103,47%	99,70%	3,81%
Charges de sinistres.....	93 199 744 079	84 657 311 238	51,27%	43,23%	-9,17%
Commissions.....	21 849 576 914	24 011 784 704	12,02%	12,26%	9,90%
Autres charges nettes de produits accessoires....	43 374 154 997	50 597 316 408	23,86%	25,83%	16,65%
TOTAL DEBIT.....	158 423 475 990	159 266 412 350	87,15%	81,32%	0,53%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	29 678 914 422	36 004 763 933	16,33%	18,38%	21,31%
Primes acquises aux réassureurs.....	64 797 604 286	64 650 157 052	35,64%	33,01%	-0,23%
Parts des réassureurs dans les charges.....	42 974 105 575	33 346 239 936	23,64%	17,03%	-22,40%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-21 823 498 711	-31 303 917 116	-12,00%	-15,98%	43,44%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	7 855 415 711	4 700 846 817	4,32%	2,40%	-40,16%
Pertes et profits.....	-5 616 322 363	-11 869 832 633	-3,09%	-6,06%	111,35%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	2 239 093 348	-7 168 985 816	1,23%	-3,66%	-420,17%

Exercices 1995 ET 1996BRANCHE : IARD

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1995-	1996	1995	1996	1996/1995
Primes ou cotisations émises.....	181 788 944 952	195 850 286 795	100,00%	100,00%	7,73%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-54 497 604	-6 425 758 782	-0,03%	-3,28%	11690,90%
Primes ou cotisations acquises.....	181 734 447 348	189 424 528 013	99,97%	96,72%	4,23%
Produits financiers nets de charges.....	6 367 943 064	5 846 648 270	3,50%	2,99%	-8,19%
TOTAL CREDIT.....	188 102 390 412	195 271 176 283	103,47%	99,70%	3,81%
Charges de sinistres.....	93 199 744 079	84 657 311 238	51,27%	43,23%	-9,17%
Commissions.....	21 849 576 914	24 011 784 704	12,02%	12,26%	9,90%
Autres charges nettes de produits accessoires....	43 374 154 997	50 597 316 408	23,86%	25,83%	16,65%
TOTAL DEBIT.....	158 423 475 990	159 266 412 350	87,15%	81,32%	0,53%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	29 678 914 422	36 004 763 933	16,33%	18,38%	21,31%
Primes acquises aux réassureurs.....	64 797 604 286	64 650 157 052	35,64%	33,01%	-0,23%
Parts des réassureurs dans les charges.....	42 974 105 575	33 346 239 936	23,64%	17,03%	-22,40%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-21 823 498 711	-31 303 917 116	-12,00%	-15,98%	43,44%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	7 855 415 711	4 700 846 817	4,32%	2,40%	-40,16%
Pertes et profits.....	-5 616 322 363	-11 869 832 633	-3,09%	-6,06%	111,35%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	2 239 093 348	-7 168 985 816	1,23%	-3,66%	-420,17%

Exercices 1995 et 1996

ANNEXE VI

BRANCHE : IARD + VIE

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1995	1996	1995	1996	1996/1995
Primes ou cotisations émises.....	228 710 758 803	246 297 597 152	100,00%	100,00%	7,69%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-54 497 604	-6 425 758 782	-0,02%	-2,61%	11690,90%
Primes ou cotisations acquises.....	228 656 261 199	239 871 838 370	99,98%	97,39%	4,90%
Produits financiers nets de charges.....	11 344 109 483	10 965 966 675	4,96%	4,45%	-3,33%
TOTAL CREDIT.....	240 000 370 682	250 837 805 045	104,94%	101,84%	4,52%
Charges de sinistres.....	127 937 986 239	120 666 401 053	55,94%	48,99%	-5,68%
Commissions.....	25 498 157 162	27 734 675 498	11,15%	11,26%	8,77%
Autres charges nettes de produits accessoires....	53 168 573 584	63 113 573 962	23,25%	25,62%	18,70%
TOTAL DEBIT.....	206 604 716 985	211 514 650 513	90,33%	85,88%	2,38%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	33 395 653 697	39 323 154 532	14,60%	15,97%	17,75%
Primes acquises aux réassureurs.....	71 848 394 896	70 398 691 037	31,41%	28,58%	-2,02%
Parts des réassureurs dans les charges.....	48 058 700 352	38 694 799 909	21,01%	15,71%	-19,48%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-23 789 694 544	-31 703 891 128	-10,40%	-12,87%	33,27%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	9 605 959 153	7 619 263 404	4,20%	3,09%	-20,68%
Pertes et profits.....	-7 808 765 876	-11 604 216 416	-3,41%	-4,71%	48,60%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	1 797 193 277	-3 984 953 012	0,79%	-1,62%	-321,73%

MARCHE NIGERIEEN

Pays :
Exercices

NIGER
1995 ET 1996

BRANCHE : IARD

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1995	1996	1995	1996	1996/1995
Primes ou cotisations émises.....	5 692 663 335	5 691 304 966	100,00%	100,00%	-0,02%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-397 527 594	210 868 066	-6,98%	3,71%	-153,04%
Primes ou cotisations acquises.....	5 295 135 741	5 902 173 032	93,02%	103,71%	11,46%
Produits financiers nets de charges.....	-6 294 774	3 407 956	-0,11%	0,06%	-154,14%
TOTAL CREDIT.....	5 288 840 967	5 905 580 988	92,91%	103,76%	11,66%
Charges de sinistres.....	2 383 964 797	2 648 723 675	41,88%	46,54%	11,11%
Commissions.....	418 443 196	491 190 418	7,35%	8,63%	17,39%
Autres charges nettes de produits accessoires....	1 851 105 330	1 778 382 380	32,52%	31,25%	-3,93%
TOTAL DEBIT.....	4 653 513 323	4 918 296 473	81,75%	86,42%	5,69%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	635 327 644	987 284 515	11,16%	17,35%	55,40%
Primes acquises aux réassureurs.....	1 520 443 307	1 659 600 362	26,71%	29,16%	9,15%
Parts des réassureurs dans les charges.....	882 603 661	733 127 418	15,50%	12,88%	-16,94%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-637 839 646	-926 472 944	-11,20%	-16,28%	45,25%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-2 512 002	60 811 571	-0,04%	1,07%	-2520,84%
Pertes et profits.....	-83 709 452	63 197 592	-1,47%	1,11%	-175,50%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-86 221 454	124 009 163	-1,51%	2,18%	-243,83%

MARCHE NIGERIE

Pays : NIGER
Exercices 1995 ET 1996

BRANCHE : VIE ET CAPITALISATION

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1995	1996	1995	1996	1996/1995
Primes ou cotisations émises.....	573 565 254	478 213 002	100,00%	100,00%	-16,62%
Produits financiers nets de charges.....	-5 332 070	-3 893 988	-0,93%	-0,81%	-26,97%
TOTAL CREDIT.....	568 233 184	474 319 014	99,07%	99,19%	-16,53%
Charges de sinistres.....	408 858 217	292 064 805	71,28%	61,07%	-28,57%
Commissions.....	50 788 335	14 115 500	8,85%	2,95%	-72,21%
Autres charges nettes de produits accessoires....	186 639 598	163 593 664	32,54%	34,21%	-12,35%
TOTAL DEBIT.....	646 286 150	469 773 969	112,68%	98,24%	-27,31%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	-78 052 966	4 545 045	-13,61%	0,95%	-105,82%
Primes acquises aux réassureurs.....	22 822 645	132 198 078	3,98%	27,64%	479,24%
Parts des réassureurs dans les charges	933 409	113 708 976	0,16%	23,78%	12082,12%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-21 889 236	-18 489 102	-3,82%	-3,87%	-15,53%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-99 942 202	-13 944 057	-17,42%	-2,92%	-86,05%
Pertes et profits.....	0	0	0,00%	0,00%	#DIV/0!
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-99 942 202	-13 944 057	-17,42%	-2,92%	-86,05%

Pays : NIGER
Exercice 1995 et 1996

BRANCHE : IARD + VIE

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1995	1996	1995	1996	1996/1995
Primes ou cotisations émises.....	6 266 228 589	6 169 517 968	100,00%	100,00%	-1,54%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-397 527 594	210 868 066	-6,34%	3,42%	-153,04%
Primes ou cotisations acquises.....	5 868 700 995	6 380 386 034	93,66%	103,42%	8,72%
Produits financiers nets de charges.....	-11 626 844	-486 032	-0,19%	-0,01%	-95,82%
TOTAL CREDIT.....	5 857 074 151	6 379 900 002	93,47%	103,41%	8,93%
Charges de sinistres.....	2 792 823 014	2 940 788 480	44,57%	47,67%	5,30%
Commissions.....	469 231 531	505 305 918	7,49%	8,19%	7,69%
Autres charges nettes de produits accessoires....	2 037 744 928	1 941 976 044	32,52%	31,48%	-4,70%
TOTAL DEBIT.....	5 299 799 473	5 388 070 442	84,58%	87,33%	1,67%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	557 274 678	991 829 560	8,89%	16,08%	77,98%
Primes acquises aux réassureurs.....	1 543 265 952	1 791 798 440	24,63%	29,04%	16,10%
Parts des réassureurs dans les charges.....	883 537 070	846 836 394	14,10%	13,73%	-4,15%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-659 728 882	-944 962 046	-10,53%	-15,32%	43,23%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-102 454 204	46 867 514	-1,64%	0,76%	-145,74%
Pertes et profits.....	-83 709 452	63 197 592	-1,34%	1,02%	-175,50%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-186 163 656	110 065 106	-2,97%	1,78%	-159,12%

MARCHE IARD ZONE CIMA

ANNEXE IV

Exercices 1996 et 1997

BRANCHE : IARD

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1996	1997	1996	1997	1997/1996
Primes ou cotisations émises.....	195 850 286 795	181 655 640 137	100,00%	100,00%	-7,25%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-6 425 758 782	6 722 522 417	-3,28%	3,70%	-204,62%
Primes ou cotisations acquises.....	189 424 528 013	188 378 162 554	96,72%	103,70%	-0,55%
Produits financiers nets de charges.....	5 846 648 270	6 552 930 000	2,99%	3,61%	12,08%
TOTAL CREDIT.....	195 271 176 283	194 931 092 554	99,70%	107,31%	-0,17%
Charges de sinistres.....	84 657 311 238	93 974 287 679	43,23%	51,73%	11,01%
Commissions.....	24 011 784 704	24 737 325 176	12,26%	13,62%	3,02%
Autres charges nettes de produits accessoires....	50 597 316 408	49 971 741 429	25,83%	27,51%	-1,24%
TOTAL DEBIT.....	159 266 412 350	168 683 354 284	81,32%	92,86%	5,91%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	36 004 763 933	26 247 738 270	18,38%	14,45%	-27,10%
Primes acquises aux réassureurs.....	64 650 157 052	57 384 284 248	33,01%	31,59%	-11,24%
Parts des réassureurs dans les charges.....	33 346 239 936	29 319 714 377	17,03%	16,14%	-12,07%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-31 303 917 116	-28 064 569 871	-15,98%	-15,45%	-10,35%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	4 700 846 817	-1 816 831 601	2,40%	-1,00%	-138,65%
Pertes et profits.....	-11 869 832 633	159 247 050	-6,06%	0,09%	-101,34%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-7 168 985 816	-1 657 584 551	-3,66%	-0,91%	-76,88%

MARCHE VIE ZONE CIMA

ANNEXE V

Exercices 1996 et 1997

BRANCHE : VIE ET CAPITALISATION

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1996	1997	1996	1997	1997/1996
Primes ou cotisations émises.....	50 447 310 357	51 213 828 296	100,00%	100,00%	1,52%
Produits financiers nets de charges.....	5 119 318 405	6 519 386 679	10,15%	12,73%	27,35%
TOTAL CREDIT.....	55 566 628 762	57 733 214 975	110,15%	112,73%	3,90%
Charges de sinistres.....	36 009 089 815	39 261 943 680	71,38%	76,66%	9,03%
Commissions.....	3 722 890 794	3 978 396 678	7,38%	7,77%	6,86%
Autres charges nettes de produits accessoires....	12 516 257 554	13 738 068 268	24,81%	26,82%	9,76%
TOTAL DEBIT.....	52 248 238 163	56 978 408 626	103,57%	111,26%	9,05%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	3 318 390 599	754 806 349	6,58%	1,47%	-77,25%
Primes acquises aux réassureurs.....	5 748 533 985	4 419 555 090	11,40%	8,63%	-23,12%
Parts des réassureurs dans les charges.....	5 348 559 973	2 772 758 965	10,60%	5,41%	-48,16%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-399 974 012	-1 646 796 125	-0,79%	-3,22%	311,73%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	2 918 416 587	-891 989 776	5,79%	-1,74%	-130,56%
Pertes et profits.....	265 616 217	531 156 959	0,53%	1,04%	99,97%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	3 184 032 804	-360 832 817	6,31%	-0,70%	-111,33%

MARCHE IARD+VIE ZONE CIMA

Exercices 1996 et 1997

ANNEXE VI

BRANCHE : IARD + VIE

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1996	1997	1996	1997	1997/1996
Primes ou cotisations émises.....	246 297 597 152	232 869 468 433	100,00%	100,00%	-5,45%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-6 425 758 782	6 722 522 417	-2,61%	2,89%	-204,62%
Primes ou cotisations acquises.....	239 871 838 370	239 591 990 850	97,39%	102,89%	-0,12%
Produits financiers nets de charges.....	10 965 966 675	13 072 316 679	4,45%	5,61%	19,21%
TOTAL CREDIT.....	250 837 805 045	252 664 307 529	101,84%	108,50%	0,73%
Charges de sinistres.....	120 666 401 053	133 236 231 359	48,99%	57,21%	10,42%
Commissions.....	27 734 675 498	28 715 721 854	11,26%	12,33%	3,54%
Autres charges nettes de produits accessoires....	63 113 573 962	63 709 809 697	25,62%	27,36%	0,94%
TOTAL DEBIT.....	211 514 650 513	225 661 762 910	85,88%	96,90%	6,69%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	39 323 154 532	27 002 544 619	15,97%	11,60%	-31,33%
Primes acquises aux réassureurs.....	70 398 691 037	61 803 839 338	28,58%	26,54%	-12,21%
Parts des réassureurs dans les charges.....	38 694 799 909	32 092 473 342	15,71%	13,78%	-17,06%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-31 703 891 128	-29 711 365 996	-12,87%	-12,76%	-6,28%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	7 619 263 404	-2 708 821 377	3,09%	-1,16%	-135,55%
Pertes et profits.....	-11 604 216 416	690 404 009	-4,71%	0,30%	-105,95%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-3 984 953 012	-2 018 417 368	-1,62%	-0,87%	-49,35%

MARCHE NIGERIE

Pays : NIGER
Exercices 1996 et 1997

BRANCHE : IARD

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1996	1997	1996	1997	1997/1996
Primes ou cotisations émises.....	5 691 304 966	6 016 908 140	100,00%	100,00%	5,72%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	210 868 066	-214 484 204	3,71%	-3,56%	-201,71%
Primes ou cotisations acquises.....	5 902 173 032	5 802 423 936	103,71%	96,44%	-1,69%
Produits financiers nets de charges.....	3 407 956	5 165 968	0,06%	0,09%	51,59%
TOTAL CREDIT.....	5 905 580 988	5 807 589 904	103,76%	96,52%	-1,66%
Charges de sinistres.....	2 648 723 675	3 458 477 600	46,54%	57,48%	30,57%
Commissions.....	491 190 418	425 775 637	8,63%	7,08%	-13,32%
Autres charges nettes de produits accessoires....	1 778 382 380	2 049 414 176	31,25%	34,06%	15,24%
TOTAL DEBIT.....	4 918 296 473	5 933 667 413	86,42%	98,62%	20,64%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	987 284 515	-126 077 509	17,35%	-2,10%	-112,77%
Primes acquises aux réassureurs.....	1 659 600 362	1 493 294 878	29,16%	24,82%	-10,02%
Parts des réassureurs dans les charges.....	733 127 418	521 287 200	12,88%	8,66%	-28,90%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-926 472 944	-972 007 678	-16,28%	-16,15%	4,91%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	60 811 571	-1 098 085 187	1,07%	-18,25%	-1905,72%
Pertes et profits.....	63 197 592	201 942 163	1,11%	3,36%	219,54%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	124 009 163	-896 143 024	2,18%	-14,89%	-822,64%

MARCHE NIGERIEN

Pays : NIGER
Exercices 1996 et 1997

BRANCHE : VIE ET CAPITALISATION

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1996	1997	1996	1997	1997/1996
Primes ou cotisations émises.....	478 213 002	578 029 531	100,00%	100,00%	20,87%
Produits financiers nets de charges.....	-3 893 988	-1 035 919	-0,81%	-0,18%	-73,40%
TOTAL CREDIT.....	474 319 014	576 993 612	99,19%	99,82%	21,65%
Charges de sinistres.....	292 064 805	483 723 392	61,07%	83,68%	65,62%
Commissions.....	14 115 500	15 462 607	2,95%	2,68%	9,54%
Autres charges nettes de produits accessoires....	163 593 664	215 073 889	34,21%	37,21%	31,47%
TOTAL DEBIT.....	469 773 969	714 259 888	98,24%	123,57%	52,04%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	4 545 045	-137 266 276	0,95%	-23,75%	-3120,13%
Primes acquises aux réassureurs.....	132 198 078	128 388 668	27,64%	22,21%	-2,88%
Parts des réassureurs dans les charges.....	113 708 976	82 467 677	23,78%	14,27%	-27,47%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-18 489 102	-45 920 991	-3,87%	-7,94%	148,37%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-13 944 057	-183 187 267	-2,92%	-31,69%	1213,73%
Pertes et profits.....	0	0	0,00%	0,00%	#DIV/0!
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-13 944 057	-183 187 267	-2,92%	-31,69%	1213,73%

Pays : NIGER
Exercice 1996 ET 1997

BRANCHE : IARD + VIE

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1996	1997	1996	1997	1997/1996
Primes ou cotisations émises.....	6 169 517 968	6 594 937 671	100,00%	100,00%	6,90%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	210 868 066	-214 484 204	3,42%	-3,25%	-201,71%
Primes ou cotisations acquises.....	6 380 386 034	6 380 453 467	103,42%	96,75%	0,00%
Produits financiers nets de charges.....	-486 032	4 130 049	-0,01%	0,06%	-949,75%
TOTAL CREDIT.....	6 379 900 002	6 384 583 516	103,41%	96,81%	0,07%
Charges de sinistres.....	2 940 788 480	3 942 200 992	47,67%	59,78%	34,05%
Commissions.....	505 305 918	441 238 244	8,19%	6,69%	-12,68%
Autres charges nettes de produits accessoires....	1 941 976 044	2 264 488 065	31,48%	34,34%	16,61%
TOTAL DEBIT.....	5 388 070 442	6 647 927 301	87,33%	100,80%	23,38%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	991 829 560	-263 343 785	16,08%	-3,99%	-126,55%
Primes acquises aux réassureurs.....	1 791 798 440	1 621 683 546	29,04%	24,59%	-9,49%
Parts des réassureurs dans les charges.....	846 836 394	603 754 877	13,73%	9,15%	-28,70%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-944 962 046	-1 017 928 669	-15,32%	-15,44%	7,72%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	46 867 514	-1 281 272 454	0,76%	-19,43%	-2833,82%
Pertes et profits.....	63 197 592	201 942 163	1,02%	3,06%	219,54%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	110 065 106	-1 079 330 291	1,78%	-16,37%	-1080,63%

Exercices

1997 et 1998

BRANCHE : IARD

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1997	1998	1997	1998	98/97
Primes ou cotisations émises.....	181 655 640 137	210 852 610 322	100,00%	100,00%	16,07%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	6 722 522 417	915 276 031	3,70%	0,43%	-86,38%
Primes ou cotisations acquises.....	188 378 162 554	211 767 886 353	103,70%	100,43%	12,42%
Produits financiers nets de charges.....	6 552 930 000	7 655 560 417	3,61%	3,63%	16,83%
TOTAL CREDIT.....	194 931 092 554	219 423 446 770	107,31%	104,06%	12,56%
Charges de sinistres.....	93 974 287 679	110 893 145 596	51,73%	52,59%	18,00%
Commissions.....	24 737 325 176	25 972 154 130	13,62%	12,32%	4,99%
Autres charges nettes de produits accessoires....	49 971 741 429	54 514 607 310	27,51%	25,85%	9,09%
TOTAL DEBIT.....	168 683 354 284	191 379 907 036	92,86%	90,76%	13,46%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	26 247 738 270	28 043 539 734	14,45%	13,30%	6,84%
Primes acquises aux réassureurs.....	57 384 284 248	59 541 577 215	31,59%	28,24%	3,76%
Parts des réassureurs dans les charges.....	29 319 714 377	35 177 539 547	16,14%	16,68%	19,98%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-28 064 569 871	-24 364 037 668	-15,45%	-11,56%	-13,19%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-1 816 831 601	3 679 502 066	-1,00%	1,75%	-302,52%
Pertes et profits.....	159 247 050	532 044 978	0,09%	0,25%	234,10%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-1 657 584 551	4 211 547 044	-0,91%	2,00%	-354,08%

Exercices 1997 et 1998

BRANCHE : VIE ET CAPITALISATION

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1997	1998	1997	1998	98/97
Primes ou cotisations émises.....	51 213 828 296	55 350 407 775	100,00%	100,00%	8,08%
Produits financiers nets de charges.....	6 519 386 679	5 982 627 188	12,73%	10,81%	-8,23%
TOTAL CREDIT.....	57 733 214 975	61 333 034 963	112,73%	110,81%	6,24%
Charges de sinistres.....	39 261 943 680	42 087 585 218	76,66%	76,04%	7,20%
Commissions.....	3 978 396 678	3 949 263 027	7,77%	7,14%	-0,73%
Autres charges nettes de produits accessoires....	13 738 068 268	15 503 768 453	26,82%	28,01%	12,85%
TOTAL DEBIT.....	56 978 408 626	61 540 616 698	111,26%	111,18%	8,01%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	754 806 349	-207 581 735	1,47%	-0,38%	-127,50%
Primes acquises aux réassureurs.....	4 419 555 090	2 930 755 915	8,63%	5,29%	-33,69%
Parts des réassureurs dans les charges.....	2 772 758 965	2 629 202 743	5,41%	4,75%	-5,18%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-1 646 796 125	-301 553 172	-3,22%	-0,54%	-81,69%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-391 989 776	-509 134 907	-1,74%	-0,92%	-42,92%
Pertes et profits.....	531 156 959	238 290 918	1,04%	0,43%	-55,14%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-360 832 817	-270 843 989	-0,70%	-0,49%	-24,94%

Pays :
Exercice

ZONE CIMA
1997 et 1998

ANNEXE VI

BRANCHE : IARD + VIE

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1997	1998	1997	1998	1998/1997
Primes ou cotisations émises.....	232 869 468 433	266 203 018 097	100,00%	100,00%	14,31%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	6 722 522 417	915 276 031	2,89%	0,34%	-86,38%
Primes ou cotisations acquises.....	239 591 990 850	267 118 294 128	102,89%	100,34%	11,49%
Produits financiers nets de charges.....	13 072 316 679	13 638 187 605	5,61%	5,12%	4,33%
TOTAL CREDIT.....	252 664 307 529	280 756 481 733	108,50%	105,47%	11,12%
Charges de sinistres.....	133 236 231 359	152 980 730 814	57,21%	57,47%	14,82%
Commissions.....	28 715 721 854	29 921 417 157	12,33%	11,24%	4,20%
Autres charges nettes de produits accessoires....	63 709 809 697	70 018 375 763	27,36%	26,30%	9,90%
TOTAL DEBIT.....	225 661 762 910	252 920 523 734	96,90%	95,01%	12,08%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	27 002 544 619	27 835 957 999	11,60%	10,46%	3,09%
Primes acquises aux réassureurs.....	61 803 839 338	62 472 333 130	26,54%	23,47%	1,08%
Parts des réassureurs dans les charges.....	32 092 473 342	37 806 742 290	13,78%	14,20%	17,81%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-29 711 365 996	-24 665 590 840	-12,76%	-9,27%	-16,98%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-2 708 821 377	3 170 367 159	-1,16%	1,19%	-217,04%
Pertes et profits.....	690 404 009	770 335 896	0,30%	0,29%	11,58%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-2 018 417 368	3 940 703 055	-0,87%	1,48%	-295,24%

MARCHE NIGERIEEN

Pays : NIGER
Exercices 1997 et 1998

BRANCHE : IARD

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1997	1998	1997	1998	98/97
Primes ou cotisations émises.....	6 016 908 140	6 515 130 183	100,00%	100,00%	8,28%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-214 484 204	183 629 037	-3,56%	2,82%	-185,61%
Primes ou cotisations acquises.....	5 802 423 936	6 698 759 220	96,44%	102,82%	15,45%
Produits financiers nets de charges.....	5 165 968	71 343 254	0,09%	1,10%	1281,02%
TOTAL CREDIT.....	5 807 589 904	6 770 102 474	96,52%	103,91%	16,57%
Charges de sinistres.....	3 458 477 600	2 408 108 447	57,48%	36,96%	-30,37%
Commissions.....	425 775 637	550 577 567	7,08%	8,45%	29,31%
Autres charges nettes de produits accessoires....	2 049 414 176	2 494 093 740	34,06%	38,28%	21,70%
TOTAL DEBIT.....	5 933 667 413	5 452 779 754	98,62%	83,69%	-8,10%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	-126 077 509	1 317 322 720	-2,10%	20,22%	-1144,85%
Primes acquises aux réassureurs.....	1 493 294 878	1 217 727 740	24,82%	18,69%	-18,45%
Parts des réassureurs dans les charges.....	521 287 200	487 269 890	8,66%	7,48%	-6,53%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-972 007 678	-730 457 850	-16,15%	-11,21%	-24,85%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-1 098 085 187	586 864 870	-18,25%	9,01%	-153,44%
Pertes et profits.....	201 942 163	-283 747 003	3,36%	-4,36%	-240,51%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-896 143 024	303 117 867	-14,89%	4,65%	-133,82%

MARCHE NIGERIEEN

Pays : NIGER
Exercices 1997 et 1998

BRANCHE : VIE ET CAPITALISATION

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1997	1998	1997	1998	98/97
Primes ou cotisations émises.....	578 029 531	561 168 747	100,00%	100,00%	-2,92%
Produits financiers nets de charges.....	-1 035 919	11 310 028	-0,18%	2,02%	-1191,79%
TOTAL CREDIT.....	576 993 612	572 478 775	99,82%	102,02%	-0,78%
Charges de sinistres.....	483 723 392	386 518 083	83,68%	68,88%	-20,10%
Commissions.....	15 462 607	34 404 642	2,68%	6,13%	122,50%
Autres charges nettes de produits accessoires....	215 073 889	118 509 230	37,21%	21,12%	-44,90%
TOTAL DEBIT.....	714 259 888	539 431 955	123,57%	96,13%	-24,48%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	-137 266 276	33 046 820	-23,75%	5,89%	-124,07%
Primes acquises aux réassureurs.....	128 388 668	137 541 928	22,21%	24,51%	7,13%
Parts des réassureurs dans les charges.....	82 467 677	141 309 333	14,27%	25,18%	71,35%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-45 920 991	3 767 405	-7,94%	0,67%	-108,20%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-183 187 267	36 814 225	-31,69%	6,56%	-120,10%
Pertes et profits.....	0	0	0,00%	0,00%	#DIV/0!
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-183 187 267	36 814 225	-31,69%	6,56%	-120,10%

Pays : NIGER
Exercice 1997 et 1998

BRANCHE : IARD + VIE

RUBRIQUES	MONTANT		% PRIMES		EVOLUTION
	1997	1998	1997	1998	1998/1997
Primes ou cotisations émises.....	6 594 937 671	7 076 298 930	100,00%	100,00%	7,30%
Dotation aux provisions de primes ou de cotisation	-214 484 204	183 629 037	-3,25%	2,59%	-185,61%
Primes ou cotisations acquises.....	6 380 453 467	7 259 927 967	96,75%	102,59%	13,78%
Produits financiers nets de charges.....	4 130 049	82 653 282	0,06%	1,17%	1901,27%
TOTAL CREDIT.....	6 384 583 516	7 342 581 249	96,81%	103,76%	15,00%
Charges de sinistres.....	3 942 200 992	2 794 626 530	59,78%	39,49%	-29,11%
Commissions.....	441 238 244	584 982 209	6,69%	8,27%	32,58%
Autres charges nettes de produits accessoires....	2 264 488 065	2 612 602 970	34,34%	36,92%	15,37%
TOTAL DEBIT.....	6 647 927 301	5 992 211 709	100,80%	84,68%	-9,86%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT.....	-263 343 785	1 350 369 540	-3,99%	19,08%	-612,78%
Primes acquises aux réassureurs.....	1 621 683 546	1 355 269 668	24,59%	19,15%	-16,43%
Parts des réassureurs dans les charges.....	603 754 877	628 579 223	9,15%	8,88%	4,11%
SOLDE DE REASSURANCE.....	-1 017 928 669	-726 690 445	-15,44%	-10,27%	-28,61%
SOLDE D'EXPLOITATION NET.....	-1 281 272 454	623 679 095	-19,43%	8,81%	-148,68%
Pertes et profits.....	201 942 163	-283 747 003	3,06%	-4,01%	-240,51%
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	-1 079 330 291	339 932 092	-16,37%	4,80%	-131,49%

TABLE DES MATIÈRES

	<i>PAGES</i>
Introduction	1
 PREMIÈRE PARTIE :	
Les caractéristiques du portefeuille d'une compagnie assurance	 6
1. Le portefeuille d'une compagnie d'assurance	6
1.1 Les caractéristiques	6
1.2 Les difficultés rencontrées	8
 2. La Réassurance	 10
2.1 Définition	10
2.2 Les différentes formes de réassurance	11
2.3 La nécessité de la réassurance	14
 DEUXIÈME PARTIE:	
 Réassurance et Équilibre du portefeuille	 16
A. L'impact technique	17
A.1 La sélection des risques	17

A.2 La tarification	18
A.3 La formation du personnel	19
B. L'impact financier	21
B.1 L'impact sur la trésorerie de l'entreprise d'assurance	21
Conséquence de cession de primes	21
B.1.2 Conséquence des règlements des sinistres	29
B.1.3 Conséquence de la commission de réassurance	31
B.2 L'impact sur la couverture des engagements réglementés	33
B.2.1 Définition	33
B.2.1.1 La provision pour risque en cours (PREC)	33
B.2.1.2 La provision pour sinistre à payer (ou pour sinistres en suspens)	34
B.2.2 La couverture des engagements réglementés	34
B.2.2.1 Dépôt des provisions techniques par les réassureurs	35
B.2.3 La marge de solvabilité	37
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	44
ANNEXES	



ERRATA

	lire	au lieu de
Page 1 ; ligne 20 :	Technique <u>par rapport</u>	
Page 2 ; dernière ligne	D'assurances,... <u>envoyée</u>	Envoyé
Page 10 ; ligne 17	Opération <u>par laquelle</u>	Pour laquelle
Page 12 ; dernière ligne	Plein de conservation + engagement <u>automatique</u>	
Page 14 ; point 2-3, ligne 2 Ligne 7	Ses <u>fonds</u> propres Dans un traité en excédant de plein...	Quote-Part
Page 17 ; ligne 21	Sont visités <u>par</u> la SOGERISK	
Page 23 ; ligne 5 5 ^{ème} paragraphe :FANAF	Sinistres avec des <u>priorités</u> ... Fédération des Sociétés d'Assurances de droit <u>National Africaines</u>	Portées élevées
Page 35 ; 4 ^{ème} paragraphe :	Après «quoique » supprimer «mais »	
Page 36 ; 1 ^{ère} ligne Ligne 6 Dernière ligne	Constitue mises à la disposition cédantes	Constituent Cédants